

Date de convocation : le 28 Juin 2021

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents votants : 9

Madame : KRIER Fabienne, POIVERT Liliane, REGIS Marie-France

Messieurs : BREILLAT Jacques, BUISSON Philippe, LABORDE Sébastien, LAURET Bernard, LEGRAND Jacques, SAHRAOUI Marc

Ordre du jour

- I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 27 avril 2021
- II. SCoT
 - Saint-Jean-de-Blaignac : Révision du PLU
 - Déploiement de parcs photovoltaïques flottants
 - Evaluation
 - Instruction ADS et compatibilité SCoT
- III. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- IV. Emergence du Projet Alimentaire Territorial (PAT) : modification du budget prévisionnel
- V. Questions diverses
 - Mise en œuvre du programme LEADER
 - Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) touristique
 - Mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) et du programme d'actions du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
 - Préfiguration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)
 - Consultation « Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial à l'échelle du Grand Libournais, et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) »
 - Recrutement du chargé de projet « Territoires d'industrie »

- Etudes préalables à la définition des systèmes d'endiguement de la basse Dordogne

I. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 27 avril 2021

Monsieur Jacques BREILLAT, Président, rappelle que le compte rendu a été transmis avec la convocation.

En l'absence de remarque, le compte rendu du Bureau Syndical du 27 avril 2021 est validé à l'unanimité des membres présents.

II. SCoT

2.1. Saint-Jean-de-Blaignac : Révision du PLU

Monsieur Bernard GAUTHIER, Maire de Saint-Jean-de-Blaignac, est auditionné.

Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-Président en charge du SCoT, rappelle qu'une note technique (-ci-jointe) a été transmise avec la convocation.

Délibération D18/2021 : Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2016 approuvant le SCoT du Grand Libournais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015 transformant le Syndicat Mixte de Pays du Libournais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle II) ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L.131-4 et suivants, L.142-1 et suivants et L.151-1 et suivants ;

Vu le dossier de révision du PLU de la commune de SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC enregistré le 14/06/2021 au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais pour avis ;

Considérant les observations et remarques détaillées dans la note technique ci-jointe ;

Le Bureau Syndical constate que le projet de PLU de la commune de SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC est COMPATIBLE avec le SCoT.

Le Bureau Syndical donne également son accord sur la mobilisation de l'enveloppe complémentaire du SCoT dédiée au développement économique sur le bassin de proximité du Castillonnais, pour une surface de 0,6 ha (zone 1AUY dans le PLU).

En conséquence, le Bureau Syndical donne, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la révision du PLU de la commune de SAINT-JEAN-DE-BLAIGNAC et recommande, pour une parfaite compatibilité avec le DOO du SCoT, de prendre en compte la remarque suivante : compléter l'analyse sur le milieu naturel, notamment sur les zones humides.

2.2. Déploiement de parcs photovoltaïques flottants

Monsieur Jacques LEGRAND rappelle que dans le cadre de la nécessaire transition énergétique territoriale, le Grand Libournais est amené à se positionner sur des projets de déploiement de centrales photovoltaïques flottantes, sur d'anciennes gravières. Deux projets sont actuellement à l'étude, à Saint-Pey-de-Castets et à Gours.

Pour l'heure aucune doctrine n'a été établie : le PETR réfléchit à l'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables ; lorsque le SCoT reste très évasif, au-delà de la promotion du développement des énergies renouvelables (lorsque celui-ci ne se fait pas au détriment des espaces agricoles).

Dans le cas où les études d'impacts environnementaux ne présentent pas d'arguments contre le déploiement de centrales photovoltaïques flottantes, le Bureau Syndical ne souhaite pas s'opposer à ce type d'installation.

2.3. Evaluation

Monsieur Jacques LEGRAND rappelle que le PETR va devoir, d'ici octobre 2022, évaluer la mise en œuvre du SCoT et réinterroger ses objectifs et prescriptions à l'aune des nouvelles réglementations (SRADDET, loi Climat et Résilience, ...). 3 modalités de mise en œuvre sont possibles :

- la réalisation des travaux en régie : ce qui nécessite l'abandon de la prestation « *Planification* », mais présente l'écueil d'être « *juge et partie* » ;
- le recours à un prestataire ;
- une solution mixte, mêlant prestation externe et travail en régie.

Un travail technique va être conduit au cours de l'été, afin de dégager les avantages et les inconvénients de chacune des modalités de travail.

2.5. Instruction ADS et compatibilité SCoT

Monsieur Jacques LEGRAND précise que l'Etat a initié la démarche de dématérialisation de l'instruction du droit des sols. A compter du 1^{er} janvier 2022, les demandes pourront être formulées par voie dématérialisée. Dans un premier temps, seules les communes de plus de 3.500 habitants auront l'obligation d'instruire la demande électroniquement. Même si parmi les communes adhérentes au service ADS du PETR aucune n'est concernée, le PETR a décidé d'anticiper la mutation, en pilotant un groupement PETR/CALI/CdC du Pays Foyen/Mairie de Saint-Denis-de-Pile.

Une réunion de travail, réunissant les services ADS, le PETR et les services de l'Etat est proposée, pour harmoniser les instructions du droit des sols, au regard de la mise en œuvre du SCoT.

III. Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE)

Le Président Jacques BREILLAT rappelle que le PETR pilote depuis le mois d'avril dernier la démarche d'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) proposé par l'Etat. Sont associés étroitement les 5 EPCI-FP adhérents et principaux maîtres d'ouvrage : la CALI et les CdC Castillon-Pujols, du Fronsadais, du Grand Saint-Emilionnais et du Pays Foyen.

Il rappelle que les travaux ont conduits jusqu'à présent, à l'écriture d'un *projet de territoire* (transmis avec la convocation), sous la houlette du consultant Martin VANIER.

Il rappelle que la signature du CRTE du Grand Libournais est prévue pour octobre 2021. D'ici là, différentes étapes sont imaginées :

- 5 juillet : remise du document *Projet de territoire* en Bureau et Comité Syndical,
- Début septembre 2021 : Tenue d'une Conférence des Maires (présentation du *Projet de territoire* et de la démarche de finalisation de l'élaboration du CRTE et jeu de questions-réponses avec Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne)
- Fin septembre 2021 : Tenue d'une réunion des partenaires associés
- Fin octobre 2021 : Signature du Contrat.

IV. Questions diverses

4.1. Mise en œuvre du programme LEADER

Madame Liliane POIVERT, Vice-Présidente en charge du programme européen LEADER précise que la fin des sélections doit être actée lors du Comité de Programmation du 6 juillet prochain.

Une candidature à une enveloppe complémentaire de 425.621€ est aujourd'hui « ouverte », mais possible que lorsque le « Groupe d'Action Local » du Grand Libournais pourra justifier :

- de mises au paiement ou paiements à hauteur de 32% de l'enveloppe totale (soit 336.000€) d'ici à fin décembre 2021 ;
- que les crédits alloués à l'animation ne représentent pas plus que 25% du montant.

Dans ces conditions, les projections font apparaître que la candidature du Grand Libournais à l'enveloppe complémentaire pourrait intervenir courant novembre prochain.

4.2. Tourisme

4.2.1. Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)

Monsieur Marc SAHRAOUI, Vice-Président en charge du Tourisme précise que le PETR a lancé depuis avril dernier la co-construction d'un SADI à l'échelle du Grand Libournais, en partenariat avec les Offices de Tourisme et les 5 EPCI-FP.

Le SADI est un programme d'actions pluriannuel qui a pour objectifs :

- d'améliorer l'accueil et la diffusion d'informations touristiques,
- d'engager et animer une réflexion concertée pour faire émerger les spécificités territoriales et les complémentarités,
- de bénéficier de financements publics (Département, Région) pour mettre en œuvre des actions collectives.

La mise en place du SADI du Grand Libournais est prévue d'ici la fin de l'année. Un état des lieux des besoins est en cours d'élaboration, dont l'objectif est de dégager des priorités d'actions collectives entre Offices de Tourisme, EPCI-FP et prestataires touristiques.

4.2.2. Convention d'Actions Touristique (CAT)

Monsieur Marc SAHRAOUI rappelle, qu'en 2021, le PETR s'est engagé, avec le soutien du Département (dans le cadre d'une Convention d'Actions Touristique), à :

- optimiser son observatoire touristique (notamment en matière de retombées économiques), à travers l'accueil d'une stagiaire sur une période de 6 mois,
- améliorer le référencement des communications Internet, à travers le recrutement d'une assistante de direction, compétente en matière de marketing digital,
- contribuer à la création d'une page portail de destination (renvoyant sur les 5 sites des Offices de Tourisme du Grand Libournais). Contrairement à ce qui avait été envisagé initialement (maîtrise d'ouvrage PETR), il est proposé que la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit dévolue aux CdC Castillon-Pujols, du Fronsadais et du Pays Foyen, qui dans le cadre de la refonte de leurs sites Internet, ont la possibilité de faire réaliser gratuitement cette page portail.

4.3. Mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) et du programme d'actions du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Monsieur Sébastien LABORDE, Vice-Président en charge de la Santé rappelle qu'une enveloppe de 3.350 € a été allouées, lors du vote du BP 021, pour la mise en œuvre du CLS et du CLSM. Il s'agit de :

- organiser une journée de sensibilisation à la promotion du bon usage du numérique et de prévention des risques auprès des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- organiser une réunion d'information sur le sport-santé à destination des élus et des médecins généralistes ;
- mettre en place 5 sessions de sensibilisation à la santé mentale et au repérage des troubles psychiques pour les professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de l'animation et de l'éducation ;
- participer à l'impression d'une brochure de promotion inter-GEM ;
- soutenir l'organisation des Semaines d'Information en Santé Mentale, qui se tiendront du 4 au 17 octobre prochain.

4.4. Préfiguration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

4.4.1. La démarche d'émergence

Madame Fabienne KRIER, Vice-Présidente en charge de l'*Alimentation locale*, précise, qu'après une phase de diagnostic et de définition des enjeux, d'ateliers territoriaux (un par EPCI) et d'ateliers thématiques (2x5), le PETR est entré dans la phase finale de l'écriture du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial, avec le concours des 5 EPCI-FP, mais aussi de collectifs d'initiatives privées.

Une validation est attendue d'ici décembre prochain. Une demande de labellisation ministérielle sera formulée en suivant.

En matière de financement, il est à noter que la phase d'élaboration du plan d'actions a pris du retard, au niveau de la concertation, du fait de la crise sanitaire. Par conséquent, les délais ont été repoussés de 6 mois.

Il s'agit d'acter cet allongement d'exécution de 6 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2021) au niveau de la demande de financement LEADER.

Délibération (corrective) D19/2021 : Opérations 2021 sous maîtrises d'ouvrage / Animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PETR a créé, en 2019, un poste d'ingénierie pour accompagner l'émergence d'un PAT à l'échelle du Grand Libournais. Cette phase d'émergence, prévue initialement sur 18 mois, va finalement être prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.

Dépenses		Recettes	
Frais salariaux (1 ETP)	74 189,43 €	DRAAF (37,06%)	27 492,43 €
		Département (6,74%)	5000 €
		LEADER (36.20%)	26 859,11 €
		PETR (20%)	14 837,89 €
Total	74 189,43 €	Total	74 189,43 €

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des mandats exprimés, décide :

- d'approuver les projets présentés ;
- d'autoriser le Président à solliciter les aides auprès des différents partenaires ;
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

4.4.2. Défi Foyers Alimentation Positive (FAAP)

Madame Fabienne KRIER informe que suite à la tenue des ateliers thématiques « Alimentation locale et Santé/social » conduit dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions du PAT, il a été décidé de s'associer au défi FAAP porté par le Sud Gironde et le Cœur Entre-Deux-Mers. Il s'agit d'un dispositif de sensibilisation des familles sur le fait qu'une consommation de produits alimentaires bio et/ou locaux n'entraîne pas nécessairement une augmentation des dépenses d'alimentation, et ceux tout en développant les connaissances sur l'alimentation.

Cette action permet de répondre à 3 des enjeux identifiés dans le cadre des travaux du PAT :

- Promouvoir les produits de qualité, locaux et/ou bio ;
- Travailler sur l'accessibilité des populations les plus précaires à une alimentation de qualité, saine, et nutritive ;
- Participer à l'éducation alimentaire des consommateurs.

En parallèle, un projet de coopération avec 2 autres territoires girondins (Sud Gironde et Cœur Entre-Deux-Mers) a été formalisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER. Pour mener à bien le défi FAAP en Grand Libournais, 5 structures relais (EPCI ou acteurs privés) et 10 foyers/EPCI sont à identifier, d'ici septembre prochain.

4.5. Consultation « Mission de définition d'une stratégie d'aménagement commercial à l'échelle du Grand Libournais, et de sa traduction en programme d'aides aux entreprises et Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) »

En l'absence de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-Président en charge de la *Revitalisation*, Monsieur Jacques LEGRAND précise qu'une consultation en vue de la détermination de la maîtrise d'œuvre de l'étude « Commerce » est en cours.

Il rappelle que cette étude comporte, à la fois, un volet revitalisation artisanale et commerciale de centres-villes, centres-bourgs, et un volet commerces de moyennes et grandes surfaces de périphérie.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mi-juillet : date limite de réception des offres ; ouverture des plis et analyse de validité des offres ;
- été : analyse technique des offres ;
- septembre : réunion de Bureau pour entériner le choix du prestataire retenu

L'étude pourrait débuter fin septembre/début octobre, avec la constitution d'un Comité de Pilotage regroupant 2 élus référents pour chacun des 5 EPCI-FP, ainsi que les partenaires : Région, Département, consulaires, ...

Dans sa phase opérationnelle, le volet Revitalisation artisanale et commerciale des centres-villes, centres-bourgs sera pilotée, pour 0,5 ETP, par Mathieu BARRA, actuellement gestionnaire, à temps plein, du programme européen LEADER.

4.6. Recrutement d'une cheffe de projet « Territoires d'industrie »

En l'absence de Monsieur Philippe BECHEAU, Vice-Président en charge de l'*Economie*, le Président Jacques BREILLAT précise que le recrutement pour le poste « Territoires d'industrie » est aujourd'hui achevé. Il s'agissait de recruter une personne expérimentée dans le domaine de l'animation économique. La mission est programmée, dans un premier temps, sur 18 mois.

Un cofinancement de 25.000€/an est assuré par la Région dans le cadre de la mise en œuvre du *Contrat de Dynamisation et de Cohésion*, conclu en décembre 2019.

La prise de poste de Madame Esmeralda ANTUNES est prévue pour le 1^{er} septembre.

Il est à noter que les négociations salariales conduisent à une rémunération légèrement supérieure aux prévisions :

Budget prévisionnel annuel

Dépenses		Recettes	
Salaire	50.550	Région (45%)	25.000
Supplément familial	4.600	PETR (55%)	30.150
TOTAL	55.150	TOTAL	55.150

Rappel des missions inscrites au plan d'actions :

- L'action phare est la création et animation d'un club d'entreprises, de laquelle peut déboucher d'autres actions telles que la mise en place du Volontariat Territorial en Entreprise, la mise en réseau des espaces de coworking, des expérimentations de coopérations interentreprises viti-vinicoles) ;
- En 2022, est programmée l'élaboration d'un Schéma de développement économique et d'implantation des entreprises, porté par le PETR ;

- En outre, suivi et coordination des maîtrises d'ouvrage : diagnostic des besoins en compétences des entreprises, mise en œuvre d'une ingénierie de formation territorialisée (PLIE du Libournais), création d'une ZA orientée sur la filière aéronautique autour de l'aérodrome des Artigues-de-Lussac (CALI, CdC du Grand Saint-Emilionnais), création d'un pôle d'innovation « foodtech » et « vinitech », création de pépinières, requalification des ZA de Libourne, développement de la filière bois, accompagnement de projets de l'économie circulaire, animation d'une démarche d'écologie industrielle (CALI).

4.7. Consultation « Etudes préalables à la définition des systèmes d'endiguement de la basse Dordogne »

En l'absence de Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président en charge des *Mutualisations*, le Président Jacques BREILLAT précise, qu'après la signature des 5 contrats de maîtrise d'ouvrage entre le PETR et les 5 EPCI-FP engagés (CA du Libournais et CdC Castillon-Pujols, du Grand Saint-Emilionnais, Fronsadais et Secteur de Saint-Loubès), un appel d'offre en vue de la détermination de la maîtrise d'œuvre a été publié. La date limite de réponse a été fixée au 10 septembre midi. La Commission d'Appel d'Offre examinera les offres parvenues en suivant.

Les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département de la Gironde ont également été faite.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 10 septembre : date limite de réception des offres ; ouverture des plis et analyse de validité des offres ;
- du 13 septembre au 1^{er} octobre : analyse des offres ;
- semaine du 4 octobre : réunion de la Commission d'Appel d'Offre ;
- semaine du 11 octobre : demandes éventuelles de pièces complémentaires ;
- 18 octobre : notification des candidatures rejetées ;
- 2 novembre : notification du marché.


L'état des lieux des ouvrages pourrait ainsi débuter mi-novembre, avec la constitution d'un Comité de Pilotage (présidé par A. GARANTO et regroupant un élu référent pour chacun des 5 EPCI-FP partis-prenants, ainsi que les partenaires : DDTM, DREAL, Département, Gironde Ressources, EPIDOR) et présentation du(es) prestataire(s) retenu(s) et de la méthodologie de travail.

4.8. Question diverse

Monsieur Philippe BUISSON, Vice-Président en charge des *Relations institutionnelles*, s'interroge sur la multiplicité des champs d'intervention du PETR, et par conséquent sur la capacité pour ce dernier à agir efficacement sur chacun d'entre eux.

Fait à Les Artigues-de-Lussac,
le 6 juillet 2021

Jacques BREILLAT
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JBREILLAT', with a horizontal line underneath.